

TICKETS CESU : NOUVEAU DISPOSITIF



NEW!

**Une nouvelle offre pour tous :
(prise en charge employeur : 50%)**

600€

**Une offre complémentaire
Pour les situations spécifiques
(prise en charge employeur : 100%)**

200€

(Etre RQTH ou avoir un enfant à charge de moins de 18 ans ou être parent isolé ou être un soutien aidant.)



**Baby sitting, soutien scolaire,
assistance aux personnes âgées,
entretien de la maison ou encore
travaux de bricolage.**



Conditions d'attribution :

Réservé aux salariés dont le contrat de travail n'est pas suspendu

(congé parental, congé sabbatique, etc..) et remplissant les conditions suivantes :

- Avoir 6 mois d'ancienneté.



Comment les utiliser ?

Rendez-vous sur votre espace Swile Web ou Application :

<https://www.swile.co>

Remboursement sur facture (ou bulletin de paie URSSAF) ou paiement du prestataire grâce aux e-CESU.

Rejoignez-nous !



Site internet



Facebook



Instagram

